

Rapport Annuel D'Activité 2023



Table des matières

1. Edito	3
1. L'industrie du web3	5
1.1. Web3 et crypto en France et en Europe	5
1.2. Le marché du Web 3 en 2023	6
1.3. Principales Avancées Technologiques	6
1.3.1. Zero-Knowledge Technology	6
1.3.2. Interopérabilité des Blockchains	7
1.3.3. Tokenisation des Actifs Réels	7
1.4. Adoption Institutionnelle et Réglementaire	8
1.4.1. Adoption des ETFs Bitcoin et Ethereum	8
1.4.2. Clarification du cadre réglementaire	8
1.5. L'arrivée de PSAN mondialement reconnus en France	10
1.6. Euro numérique : l'Europe se dirige une nouvelle forme de monnaie	11
2. Les autres travaux de l'Association	16
2.1. Résumé des autres travaux	16
2.2. Calendrier des publications	16
3. La vie de l'Association	19
3.1. Nos valeurs	19
3.2. Organisation interne	19
3.2.1. La participation aux comités de l'Association	19
3.2.2. La participation aux groupes de travail de l'Adan	22
3.3. Le Conseil d'administration	23
3.4. L'équipe	24
3.5. Nos partenaires institutionnels	25
4. Communication et événementiel	26
4.1. Communication	26
4.2. Evénements	26
4.2.1. La troisième édition du Web3 Leaders Forum	26
4.2.2. Événement de restitution de l'étude Adan - KPMG	27
4.2.3. Les After'Adan	27
4.2.4. Fintech 3.0	28
4.2.5. Crypto Live Legends	28
4.3. Radar des membres	29
4.4. La liste des membres	30

1. Edito



 **ADAN**

L'Adan est fière de vous révéler son rapport d'activité de l'année 2023. Notre 3e rapport, car en 2023 l'Adan a soufflé sa 3e bougie. Un anniversaire que, pour la première fois, nous avons célébré en réunissant entreprises du Web 3, autres industries, et décideurs publics impliqués dans le développement du secteur. Car, au-delà de l'anniversaire de l'Adan, c'est ce qu'il représente - la croissance, la structuration, la résilience de l'économie française et européenne du Web 3 au cours de ces trois dernières années - que nous mettons à l'honneur.

En effet, les premières années 2020 ont vu le paysage du Web 3 muter considérablement, qu'il s'agisse de l'écosystème des acteurs historiques et des nouveaux entrants qui en portent ses

innovations, ses réglementations, ses relations avec la sphère publique et les institutionnels. En trois ans, la dynamique économique du Web 3 ne s'est jamais essouffée, et l'industrie française est devenue un véritable moteur européen. Vous pourrez le constater en détail dans ce rapport. Loin de reposer uniquement sur de jeunes start-ups, elle compte maintenant des "vétérans" parmi les *pure players* du Web 3 et embarque désormais des entreprises de tout bord qui en saisissent de mieux en mieux les opportunités technologiques et *business*. Institutionnalisation et collaboration entre acteurs s'intensifient. Grâce notamment à la clarification de l'environnement réglementaire du Web 3 (en particulier des marchés crypto) et une déconstruction patiente des idées préconçues négatives attachées aux crypto-actifs, mais qui portent peu à peu ses fruits. Certaines difficultés historiquement rencontrées par l'industrie restent cependant, malheureusement, relativement inchangées, que l'on regarde du côté du financement lacunaire des porteurs de projets ou des problèmes de bancarisation et d'accès à l'assurance de leurs nouvelles activités.

Ces trois années ont ainsi toutes été jalonnées de nombreux défis à relever et d'accomplissements dont le secteur et l'Adan peuvent être fiers, 2023 n'ayant pas fait exception. C'est ce que vous découvrirez dans ce rapport : entre gestion des conséquences de la faillite de FTX, débats réglementaires majeurs, recherche



continue des solutions technologiques encore nécessaires... il n'est pas de tout repos de bâtir l'Internet de la Valeur.

Depuis 2020, la mission de l'Adan reste inchangée : mettre en place les conditions favorables du développement de l'industrie du Web 3. Mais, vous pourrez l'observer dans notre rapport, le périmètre de nos sujets et notre représentativité ne cesse de s'étoffer. En effet, nous devons faire face à l'inflation des travaux et réflexions des décideurs publics sur l'ensemble des cas d'usage que désigne le Web 3 (MiCA est loin

d'être notre seule passion !). Nous rassemblons en 2023 205 membres, localisés non seulement en France mais toujours davantage en Europe. Ce pourquoi à l'automne 2023, l'Adan s'est également établi à Bruxelles et a recruté sur place une *EU Policy Officer*. Preuve que notre mission est cruciale, notre action déterminante, notre engagement indispensable. En 2023, et encore longtemps.

Je vous souhaite une lecture agréable et instructive,

Faustine Fleuret

1. L'industrie du web3

1.1. Web3 et crypto en France et en Europe

Poursuite de l'adoption et de la croissance du secteur

L'Adan a publié sa troisième étude annuelle sur le Web3 et les crypto-actifs en partenariat avec KPMG et l'institut de sondage Ipsos. Cette étude a permis de faire un état des lieux de l'adoption des crypto-actifs en France et dans plusieurs pays européens (Allemagne, Italie, Pays-Bas, et Royaume-Uni). Elle a mis en lumière la résilience du secteur malgré les défis économiques, en soulignant la croissance des jeunes entreprises du Web3 et les obstacles auxquels elles font face, comme l'accès aux services bancaires et assurantiels.

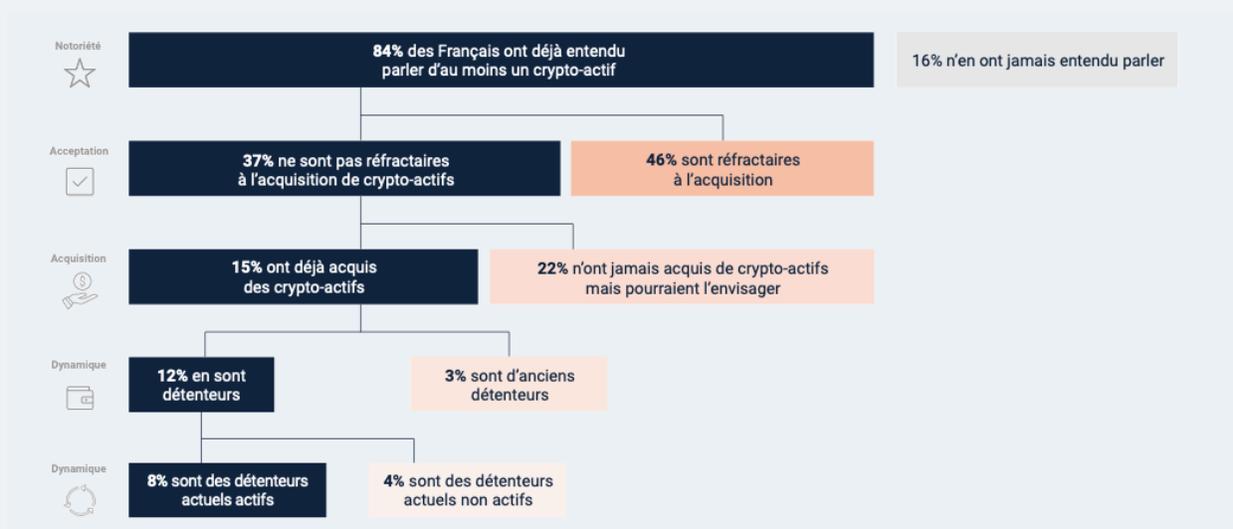


fig. 1 : Notoriété et utilisation des crypto-actifs. Source : Web 3 et crypto en France et en Europe : poursuite de l'adoption et de la croissance du secteur (édition 2024), www.adan.eu

Voir notre étude

1.2. Le marché du Web 3 en 2023

Le marché des crypto-actifs a connu une croissance significative en 2023, avec une capitalisation totale passant de 829 milliards de dollars à 1 720 milliards de dollars. Cette augmentation a été alimentée par la hausse de la valeur du Bitcoin passant de 16 530 \$ au début de l'année à 42 258 \$ à la fin de l'année, l'entrée de nouveaux investisseurs et les innovations technologiques que nous détaillerons par la suite.



1.3. Principales Avancées Technologiques

1.3.1. Zero-Knowledge Technology

L'année 2023 a vu des progrès significatifs dans la technologie des Zero-Knowledge Rollups (ZK Rollups). Des solutions comme zkSync Era, Polygon's zkEVM et Linea ont été lancées, permettant d'améliorer l'efficacité des blockchains en réduisant l'espace de bloc nécessaire pour les transactions. Cela a également permis de diminuer les frais de gas et les coûts fixes.

Projets ZK en 2023

+725M \$

Investis dans des projets ZK en 2023

19 300

développeurs open-source mensuellement actifs

2 Mds \$

de capitalisation de marché

1.3.2. Interopérabilité des Blockchains

L'interopérabilité des blockchains a également fait des progrès notables permettant une communication fluide entre différents réseaux blockchain. Ces évolutions ont permis de surmonter les limitations des écosystèmes isolés, facilitant ainsi l'échange de données et d'actifs, et ouvrant la voie à de nouvelles applications décentralisées.



Intégration de Uniswap à la blockchain Polygon, permet des échanges de tokens entre les blockchains Ethereum et Polygon



Partenariat entre LayerZero et Google Cloud et JPMorgan pour améliorer l'interopérabilité entre les blockchains privées et publiques



Intégration de Aave avec Cosmos Hub, permettant des prêts et emprunts inter-chaînes

1.3.3. Tokenisation des Actifs Réels

La tokenisation des actifs réels (RWA) a aussi gagné en popularité. Cette technologie consiste à convertir des actifs physiques en tokens numériques sur une blockchain permettant ainsi une gestion plus efficace, transparente et accessible des actifs traditionnels tels que l'immobilier, les matières premières, l'immobilier ou les obligations.



Lancement de la plateforme ONYX Digital Assets (JPMorgan), qui a traité plus de 900 milliards de dollars d'actifs tokenisés en 2023



Le marché des bons du trésor américains tokenisés a atteint une capitalisation de 698 millions de dollars

+ 102%

Entre le premier et le troisième trimestre 2023, la valeur des biens immobiliers intégrés à la blockchain a augmenté de 102 %, atteignant environ 90 millions de dollars

1.4. Adoption Institutionnelle et Réglementaire

1.4.1. Adoption des ETFs Bitcoin et Ethereum

Les applications pour des Exchange-Traded Funds (ETFs) sur Bitcoin et Ethereum ont été un point fort de 2023. Des géants financiers comme BlackRock, Fidelity et Invesco ont cherché à obtenir l'approbation de la SEC pour lancer des ETFs Bitcoin aux États-Unis, tandis que l'Europe a vu le lancement de son premier ETF Bitcoin par Jacobi Asset Management.



1.4.2. Clarification du cadre réglementaire

A l'échelle française, l'Adan s'est mobilisée tout au long de l'année 2023 afin de faire face à des tentatives de durcissement de la réglementation qui auraient pu entraver l'attractivité de la France dans le domaine du Web 3.0 et être délétère au développement des entreprises du secteur.

Proposition de loi dite « Influenceurs »

L'Adan s'est engagée sur la proposition de loi visant à encadrer l'influence commerciale et à lutter contre les dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux, puisque la protection des consommateurs contre les contenus frauduleux et les arnaques est une condition afin de construire davantage de confiance sur les marchés de crypto-actifs.

Toutefois, l'Adan s'est fermement opposé à un texte initial qui allait trop loin en pénalisant par des obligations trop fortes les entreprises les plus vertueuses du marché ou, de manière prématurée, les acteurs dont la qualification juridique reste à définir.



La proposition de loi prévoyait ainsi une interdiction totale de communiquer auprès d'influenceurs sur les actifs numériques excepté pour les prestataires de services sur actifs numériques (PSAN) ayant obtenu un agrément de la part de l'autorité des marchés financiers (AMF), ce qui n'était le cas d'aucune entreprise au moment de l'examen du texte. Le projet de texte de loi prévoyait également d'imposer cette interdiction aux acteurs de la finance décentralisée (DeFi) et des NFT. Les conditions de communication sur les réseaux sociaux auraient donc été plus strictes que sur tout autre type de média.

Les multiples discussions auxquelles l'Adan a contribué ont finalement permis d'aboutir à ce qu'entre autres, les PSAN enregistrés, les acteurs de la DeFi et des NFT, mais aussi les entreprises réalisant une ICO après avoir obtenu le visa de l'AMF puissent avoir recours aux influenceurs pour les communications.

Projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture (Ddadue)

Début 2023, l'Adan s'est fortement mobilisée pour éviter que l'agrément PSAN ne devienne obligatoire dès le 1er octobre 2023 pour toutes les entreprises proposant des services sur actifs numériques qui ne disposaient pas déjà d'un enregistrement. Anticiper la réglementation européenne par cette démarche qui visait à se rapprocher des obligations de MiCA aurait en effet créé une situation de distorsion de concurrence au détriment des entreprises établies en France.

Après trois mois d'intenses débats, un compromis a pu émerger en prévoyant la mise en place d'un enregistrement renforcé pour les nouveaux PSAN à partir du 1er janvier 2024.

Malgré cette victoire, l'Adan est restée active afin que les entreprises soient mieux accompagnées dans la mise en œuvre des dispositifs nécessaires pour répondre aux exigences de cybersécurité. Les difficultés rencontrées pour obtenir l'assurance de responsabilité civile professionnelle requise pour l'obtention d'un agrément reste également un chantier sur lequel le travail est poursuivi.

Projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (SREN)

La protection des utilisateurs en ligne, notamment des publics les plus fragiles, est un combat auquel l'Adan prend pleinement sa part.

Ainsi, l'association s'est mobilisée aux côtés des pouvoirs publics pour la protection de l'enfance et le respect de la vie privée dans le projet de loi SREN. L'Adan a en effet plaidé pour que les sites diffusant du contenu pornographique procède à une vérification efficace de l'âge de leurs utilisateurs, afin d'en exclure un public de mineurs. En effet, si l'on pouvait jusqu'ici craindre qu'une telle démarche se fasse au détriment de la vie privée du public adulte, les solutions Web 3.0 d'identité décentralisée apportent désormais une solution permettant de respecter l'ensemble des objectifs de la politique de l'État à savoir : la vérification fiable d'une



preuve et la protection stricte des données personnelles. L'Adan a donc œuvré à promouvoir ces solutions pertinentes dans un contexte de protection des mineurs face aux contenus numériques sensibles.

Par ailleurs, toujours aux côtés de l'innovation, l'Adan a œuvré en faveur de la création d'un environnement réglementaire favorable pour les jeux vidéo Web 3. Durant de longs mois, nous avons échangé avec l'ensemble des parties prenantes afin de convaincre de la nécessité et de la pertinence de mettre en place un régime expérimental ad hoc pour ce type de jeu. La France est en effet un leader mondial sur le secteur du jeu vidéo. Accompagner l'évolution de cette industrie en investissant dans l'innovation est indispensable afin de pérenniser cette place. Les débats parlementaires ont permis d'aboutir à un texte dont le subtil équilibre repose la mise en place de conditions permettant le développement des entreprises en France et des garanties fortes en matière de protection des joueurs. L'Adan reste mobilisée afin que les textes réglementaires soient guidés par cette même boussole.

Financement des entreprises

Après lui avoir présenté le secteur ainsi que plusieurs entrepreneurs de l'écosystème, le député Paul Midy a consacré une partie de son rapport gouvernemental au financement des start-ups et aux crypto-actifs.

Sur nos recommandations, le rapport final plaidait pour apporter une solution à deux revendications historiques du secteur :

- la clarification du régime fiscal des ICO qui constitue l'un des freins pour recourir à ce type de financement ;
- l'élargissement du dispositif Jeunes entreprises innovantes (JEI) au start-ups du Web 3, en tenant mieux compte de la fluctuation des cours des crypto-actifs dans le calcul du seuil minimal de dépenses en recherche et développement à réaliser par l'entreprise pour accéder à ce dispositif d'aide de l'Etat.

1.5. L'arrivée de PSAN mondialement reconnus en France

Bien accompagnée par le régulateur, la France a clôturé 2023 en passant le cap des 100 PSAN enregistrés ou agréés auprès de l'autorité des marchés financiers. Cette année a aussi été marquée par l'arrivée de nouveaux géants du secteur en France tels que Coinbase, OKX, Gemini...

À l'approche de la mise en œuvre du règlement MiCA, l'obtention de ce statut promet aux entreprises établies en France de les préparer au mieux au cadre européen et de bénéficier d'une période transitoire additionnelle afin d'obtenir l'agrément.

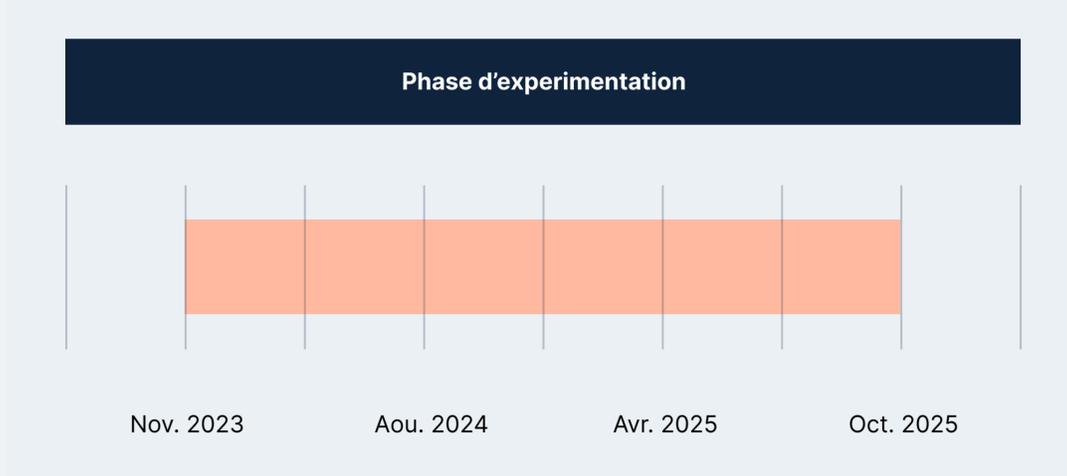


1.6. Euro numérique : l'Europe se dirige une nouvelle forme de monnaie

Le projet de l'euro numérique, lancé par la Banque Centrale Européenne en octobre 2021, vise à créer une version numérique de la monnaie de banque centrale pour faciliter les paiements en ligne dans la zone euro.

Ses avantages incluent une large accessibilité, la gratuité des transactions de base, une confidentialité élevée et des paiements instantanés.

La phase préparatoire, débutée le 1er novembre 2023 pour deux ans, a pour but de finaliser les règles et de sélectionner les prestataires pour l'infrastructure nécessaire, en tirant parti des opportunités offertes par les réseaux blockchains et les crypto-actifs.



Directive sur les Services de Paiement (DSP) et Règlement sur les Services de Paiement (PSR)



Fin 2023, l'Adan a soulevé un débat concernant la révision de la Directive sur les Services de Paiement (DSP) et l'élaboration du Règlement sur les Services de Paiement (PSR) par la Commission européenne. Cette révision vise à unifier le cadre réglementaire des services de paiement au sein de l'Union européenne, un objectif louable, mais qui soulève des inquiétudes substantielles dans le secteur des crypto-actifs, en particulier en ce qui concerne le traitement des jetons de monnaie électroniques (Electronic Money Tokens ou EMTs), plus connus sous le terme de "stablecoins".

La Commission européenne propose dans ses nouveaux textes une assimilation des EMTs à de la monnaie électronique, ce qui par ricochet les qualifierait comme des "fonds". Une telle approche est problématique pour plusieurs raisons. Premièrement, elle ne prend pas en compte les spécificités des EMTs, qui sont des actifs numériques avec des caractéristiques distinctes de la monnaie électronique traditionnelle. Deuxièmement, cette classification pourrait engendrer une complexité réglementaire excessive pour les acteurs du marché des crypto-actifs, en imposant une double couche de régulation. En effet, ces entreprises sont déjà soumises aux obligations du règlement sur les marchés de crypto-actifs (MiCA), ce qui rendrait redondant et coûteux ce nouveau cadre.

L'extension de la définition des "fonds" pour inclure les EMTs pourrait aussi entraîner une confusion sur le plan fiscal et juridique, avec des impacts négatifs pour les émetteurs d'EMTs et les prestataires de services crypto-actifs. **Dès la fin de l'année, l'Adan a compris que cette interprétation était susceptible de créer une insécurité juridique qui pourrait freiner l'innovation et la compétitivité de nos entreprises européennes.**

Pour répondre à ces enjeux, l'Adan a pris des mesures concrètes tout au long de l'année 2023. Notamment, nous avons produit une - première - note de position dans laquelle nous avons formulé des commentaires et des suggestions d'amendements aux textes proposés. Nous y exprimons notre soutien pour certains aspects des propositions du Parlement européen, tout en recommandant des ajustements essentiels pour éviter les chevauchements réglementaires. Par exemple, nous avons souligné la nécessité de clarifier les cas où les EMTs devraient être considérés comme des services de paiement, afin d'éviter que toutes les entreprises du secteur des crypto-actifs ne soient automatiquement assimilées à des prestataires de services de paiement (PSP).

- Plus particulièrement, l'Adan a proposé des amendements spécifiques pour restreindre l'assimilation des EMTs à des "fonds" uniquement à leur émission, distribution et rachat, ainsi que le prévoient les dispositions du règlement MiCA.
- L'Adan a également suggéré que l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) soit chargée de fournir des orientations claires pour distinguer les services de paiement des services sur crypto-actifs, afin d'assurer une application cohérente et proportionnée des règlements.

En parallèle, l'Association a également activement engagé le dialogue avec les décideurs européens, notamment les services de la Commission européenne, les équipes de négociation



du Parlement européen et les représentants des États membres. **Ces échanges ont permis d'attirer l'attention sur les risques de l'approche actuelle et de plaider pour une meilleure prise en compte des particularités des EMTs et des crypto-actifs dans leur ensemble.** Enfin, l'Adan, en collaboration avec d'autres associations européennes du secteur, a adressé une lettre à la Commission européenne et à l'Autorité bancaire européenne demandant des clarifications sur l'application de la PSD aux EMTs.

En 2024, ces travaux se sont intensifiés, l'Adan continuant de défendre activement les intérêts du secteur face à ces enjeux réglementaires.

Le règlement sur l'accès aux données financières (FiDA)

Le Financial Data Access Regulation (FiDA) est une initiative de la Commission Européenne visant à transformer la manière dont les données financières sont accessibles et partagées au sein de l'Union Européenne. Ce règlement est destiné à moderniser les infrastructures financières, renforcer la transparence des marchés, et améliorer l'efficacité des services financiers. Le FiDA est particulièrement pertinent pour le secteur des crypto-actifs, où la transparence et la sécurité des données sont cruciales.

L'Adan a joué un rôle actif dans le débat autour du texte FiDA en analysant en profondeur les implications de cette réglementation pour les acteurs du secteur. Ce document souligne les défis spécifiques que le FiDA pose aux technologies basées sur les blockchain et propose des recommandations pour aligner la régulation avec les besoins du marché tout en préservant les objectifs de transparence et de sécurité.

L'Adan a également affirmé sa position en participant aux consultations publiques organisées par les institutions européennes, en soumettant des commentaires détaillés et en exprimant notre point de vue lors des séances de discussion. Nous avons également travaillé en collaboration avec d'autres associations et groupes de réflexion pour présenter une réponse coordonnée, renforçant ainsi notre influence sur les discussions.

Notre engagement sur ce sujet a permis de faire avancer les discussions réglementaires et d'influencer les décisions politiques au niveau européen. En 2024, nous continuons à surveiller l'évolution de ce règlement et à participer activement aux discussions pour garantir que les futures réflexions réglementaires soutiennent l'innovation dans le secteur des crypto-actifs tout en assurant la sécurité et la transparence nécessaires.

Règlement relatif à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme (AMLR)

En 2023, l'Adan a mis l'accent sur la défense et la clarification des règles relatives à la réglementation contre le blanchiment d'argent (AMLR) dans le secteur des crypto-actifs, un enjeu crucial pour l'industrie. Dans ce cadre, l'association a mené plusieurs actions pour garantir



que les Fournisseurs de Services d'Actifs Numériques (CASPs) respectent les obligations de diligence raisonnable envers leurs clients et appliquent des mesures pour réduire les risques liés aux transactions impliquant des portefeuilles auto-hébergés.

Initialement, le Parlement européen et le Conseil avaient proposé une série d'amendements qui soulevaient des préoccupations majeures pour le secteur, tels que des dispositions problématiques concernant les Organisations Autonomes Décentralisées (DAO) et la finance décentralisée (DeFi), une limitation des paiements en crypto-actifs sans intervention d'un CASP, ainsi que l'interdiction pour les CASPs de conserver des portefeuilles de crypto-actifs anonymes, ce qui aurait pu être interprété comme une interdiction des portefeuilles auto-hébergés. De plus, des inquiétudes subsistaient concernant un texte qui abordait de manière négative les Mondes Virtuels, ainsi qu'une proposition d'inclure les plateformes de NFT en tant qu'entités soumises à la réglementation.

Face à ces défis, l'Adan a joué un rôle clé en fournissant des arguments techniques précis et en proposant des suggestions tout au long des différentes étapes des discussions entre le Parlement et le Conseil. L'association a été en contact constant avec les équipes de négociation pour discuter du texte et a également co-signé une lettre conjointe avec d'autres associations européennes, adressant des préoccupations spécifiques relatives au financement des groupes terroristes, en réponse à certains articles publiés par les médias américains qui ont influencé les négociations.

Nous sommes satisfaits de constater que les points soulevés par l'Adan ont été pris en compte et clarifiés dans le texte final. Notamment, les plateformes de NFT ont été exclues du champ d'application de l'AMLR, le texte concernant les DAO et la DeFi ainsi que l'article limitant les paiements en crypto-actifs de pair à pair ont été supprimés. De plus, la formulation de l'article interdisant aux CASPs de conserver des portefeuilles de crypto-actifs anonymes a été précisée pour interdire uniquement les comptes anonymes, et le texte de la réglementation a été aligné avec celui de la réglementation sur les transferts de fonds.

Finance Décentralisée (DeFi)

En 2023, le Comité DeFi de l'Adan a poursuivi ses réflexions sur l'encadrement juridique de ce secteur. Tout d'abord, nous avons répondu à la consultation de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (IOSCO). Celle-ci portait sur des recommandations politiques pour encadrer la finance décentralisée, un secteur jugé en pleine expansion. IOSCO a proposé neuf recommandations clés, comme l'application du principe "*même activité, même risque, mêmes règles*" pour la DeFi, la gestion des conflits d'intérêts et l'identification des risques technologiques.

L'Adan a salué l'initiative tout en soulignant l'importance d'une approche nuancée tenant compte des spécificités des projets DeFi et de leur degré de décentralisation.



Le Comité DeFi a également été amené à répondre à la consultation de l'AMF, publiée le 19 juin 2023. L'objectif était de réfléchir à ce que constitue l'écosystème de la finance décentralisée (concepts, modèles etc.). Les résultats de cette consultation ont fait l'objet d'un papier de discussion de synthèse.

A la suite de ces travaux, les autorités françaises (ACPR/AMF) *via* le forum Fintech ont mis en place un groupe de travail dédié à l'encadrement et la certification des *smart contracts*. Ce groupe a pour mission de revoir et d'améliorer les mécanismes de gouvernance des *smart contracts* et doit publier un rapport préliminaire d'ici fin 2024, avec pour objectif de fournir des perspectives sur ce sujet. Par ailleurs, les travaux menés par le groupe de travail s'inscrivent aussi dans une dimension européenne puisque le règlement MiCA prévoit un rapport de la Commission européenne d'ici décembre 2024 sur la pertinence d'un cadre réglementaire spécifique pour la DeFi. L'objectif de cette initiative est donc double : (i) influencer les discussions européennes et (ii) permettre à l'écosystème d'anticiper les évolutions à venir en se préparant dès maintenant.

Ces discussions, qu'alimente toujours l'Adan, se poursuivent tout au long de l'année 2024.

Consultations MiCA et TFR niveau II

Le règlement MiCA et le règlement sur les transferts de fonds (TFR) comportent un nombre important de mesures de Niveau 2 et Niveau 3 qui doivent être élaborées avant l'entrée en vigueur du nouveau régime, avec une échéance de 12 à 18 mois selon le mandat. L'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) et l'Autorité bancaire européenne (EBA) ont été chargées de développer ces dispositions. Avant leur adoption, ces deux autorités publient des projets et ouvrent des consultations publiques afin de recueillir les avis de l'industrie.

En 2023, l'Adan a participé à ces consultations en soumettant une réponse à toutes les consultations relatives à MiCA et TFR lancées par l'ESMA et l'EBA. En collaboration avec d'autres associations européennes, l'Adan a aussi co-dirigé une réponse conjointe à la consultation de l'ESMA concernant les normes techniques réglementaires de MiCA. Cette consultation portait notamment sur le contenu, les méthodologies et la présentation des indicateurs de durabilité et des impacts négatifs sur le climat.

Dans ce cadre, nous avons mis en avant l'importance de développer des indicateurs robustes et transparents pour évaluer l'impact environnemental des crypto-actifs, en veillant néanmoins à ce que les nouvelles exigences réglementaires ne soient pas trop contraignantes. Nous avons également souligné la nécessité de garantir que les normes techniques soient harmonisées au niveau européen pour éviter une fragmentation du marché.

2. Les autres travaux de l'Association

2.1. Résumé des autres travaux

L'Adan se distingue par sa capacité à mobiliser ses forces vives lors des débats réglementaires . Grâce à l'engagement et à la collaboration de nos membres, nous avons, en 2023 rédigé :

Autres travaux de l'Adan

7

Réponses à
consultation

2

Positions

2

Articles

3

Communiqués de
presse

2.2. Calendrier des publications

11 janvier 2023 : [L'industrie crypto française en danger ? Podcast de Cryptoast avec Faustine Fleuret et Owen Simonin](#)

19 janvier 2023 : [Replay Parlons Crypto : l'avenir de la réglementation de l'industrie du Web 3](#)

19 janvier 2023 : [Replay BFM crypto : La solution alternative du secteur des cryptomonnaies français](#)

29 janvier 2023 : [Les DAO : quelles sont ces nouvelles formes d'organisation dans le secteur des crypto-actifs ?](#)

03 février 2023 : [Deciphered crypto #1 – Après le PLF 2023, qu'attendre de la fiscalité des crypto en France ?](#)

15 février 2023 : [Discours d'ouverture de Faustine Fleuret lors du troisième anniversaire de l'Adan](#)

15 février 2023 : [Replay Matinales de la DeFi : Stablecoin Euro, quels cas d'usages B2B, Interbancaires, et B2C ?](#)

15 février 2023 : [Replay Arte : Bientôt la fin des cryptomonnaies ?](#)

17 février 2023 : [Replay Finance Innovation : Matinales de la DeFi | Stablecoin Euro : Quels cas d'usages B2B, Interbancaires, et B2C ?](#)

20 février 2023 : [Newsletter de février 2023](#)

01 mars 2023 : [Projet de loi DDADUE : quel bilan pour les marchés crypto ?](#)

01 mars 2023 : [Intervention de Faustine Fleuret au Sénat au panel « Régulation et innovation dans le domaine des cryptoactifs »](#)

07 mars 2023 : [Replay BSMART : Projet de loi DDADUE et marché des cryptos](#)

15 mars 2023 : [L'Adan recrute son/sa chargé\(e\) de communication et événementiel !](#)

15 mars 2023 : [Newsletter de Mars 2023](#)

21 mars 2023 : [Encadrement des influenceurs diffusant des contenus à caractère promotionnel sur les actifs numériques](#)

21 mars 2023 : [Intervention BFM Crypto : Propositions de l'Adan sur la PPL Influenceurs](#)

06 avril 2023 : [Replay de l'événement entre l'Adan et Ethereum France chez Cometh : « La réglementation de la DeFi et des DAO »](#)

07 avril 2023 : [Le régime PSAN évolue : point d'étape et informations essentielles pour les acteurs qui doivent déposer un dossier devant l'AMF](#)

07 avril 2023 : [Replay : Intervention de Faustine Fleuret pour La Nuit du Trading 6](#)

12 avril 2023 : [Replay CryptOx'R avec Valentin Hautefeuille \(Numias\) et Agathe Laurent Richard](#)

14 avril 2023 : [Web3 et Crypto en France et en Europe : Adoption par le grand public et applications par les industries](#)

21 avril 2023 : [Newsletter avril 2023](#)

24 avril 2023 : [MiCA et TFR – Les députés européens adoptent un cadre qui place l'Europe à la pointe sur les marchés mondiaux de crypto-actifs](#)

26 avril 2023 : [Replay Citywire : La réglementation crypto accélère aux Etats-Unis et en Europe, avec Hugo Bordet](#)

29 avril 2023 : [Réglementer la finance décentralisée \(DeFi\) en Europe : enjeux à prendre en considération](#)

03 mai 2023 : [Réponse de l'Adan à la consultation de la Commission européenne sur les mondes virtuels](#)

07 mai 2023 : [Replay Parlons Crypto : Où en est l'adoption des cryptos en France ?](#)

25 mai 2023 : [PPL Influenceurs: vers un cadre légal pour inciter efficacement les consommateurs à adopter des pratiques plus vertueuses](#)

05 juin 2023 : [L'Adan répond à la consultation de l'ACPR sur la finance décentralisée](#)

07 juin 2023 : [AMLR – Pour un équilibre entre lutte contre la criminalité financière et protection de l'innovation en Europe](#)

10 juin 2023 : [Replay Le Crypto Daily avec Faustine Fleuret](#)

21 juin 2023 : [Newsletter juin 2023](#)

22 juin 2023 : [Presse: Faustine Fleuret revient sur ses deux années de présidence dans Capital](#)

23 juin 2023 : [Replay: interview de Faustine Fleuret pour 20 Mint](#)

03 juillet 2023 : [Entre renouveau et continuité, la relève du Conseil d'administration de l'Adan témoigne de la structuration et de l'ambition du secteur Web 3](#)

10 juillet 2023 : [Replay BSMART: Faustine Fleuret dresse un point réglementaire dans Smart Patrimoine](#)

11 juillet 2023 : [Replay BFM Business: Sécuriser les espaces numériques / Enjeux liés aux Jonum, l'interview de Faustine Fleuret](#)

20 juillet 2023 : [Discours de Faustine Fleuret en Avant Propos du Cast Challenge](#)

28 juillet 2023 : [Web3 Leaders Forum: une confluence exceptionnelle d'acteurs qui façonnent l'avenir de l'écosystème Web 3](#)



31 juillet 2023 : [L'Adan répond à la consultation de l'IOSCO sur ses recommandations internationales pour les marchés de crypto-actifs](#)

19 août 2023 : [Newsletter été 2023](#)

30 août 2023 : [L'Adan publie son rapport annuel d'activité 2022 !](#)

06 septembre 2023 : [Replay BFM crypto : « La rentrée réglementaire n'épargnera aucun professionnel du web3 » par Faustine Fleuret](#)

18 septembre 2023 : [Replay B SMART : « L'été 2023 a confirmé l'institutionnalisation en marche du secteur Web 3 »](#)

19 septembre 2023 : [Newsletter de Septembre 2023](#)

21 septembre 2023 : [L'Adan répond à la première consultation de l'ESMA sur les standards techniques de MiCA](#)

22 septembre 2023 : [Actualités des membres – septembre 2023](#)

04 octobre 2023 : [L'Adan répond à la consultation de l'AMF sur la DeFi](#)

15 octobre 2023 : [Newsletter octobre 2023](#)

22 octobre 2023 : [Actualités des membres – octobre 2023](#)

23 octobre 2023 : [L'Adan répond à la consultation de l'IOSCO sur la DeFi](#)

31 octobre 2023 : [Discours d'ouverture de Faustine Fleuret lors du Fintech 3.0](#)

04 novembre 2023 : [Les acteurs de la tokenisation se structurent autour de l'Adan](#)

15 novembre 2023 : [Newsletter novembre 2023](#)

23 novembre 2023 : [L'Adan élit son bureau et peaufine ainsi ses instances dirigeantes](#)

30 novembre 2023 : [Actualités membres – Novembre 2023](#)

04 décembre 2023 : [Replay France Générosités – Les opportunités des cryptoactifs pour les organismes à but non lucratif](#)

15 décembre 2023 : [Actualités des membres – décembre 2023](#)

15 décembre 2023 : [Newsletter décembre 2023](#)

22 décembre 2023 : [Synthèse : Consultation de l'ESMA](#)

3. La vie de l'Association

3.1. Nos valeurs

Fédérer, représenter et porter la voix des entreprises du Web 3 au service de nos emplois, notre compétitivité et notre souveraineté.



CROISSANCE

Favoriser la transition vers le Web 3 et l'émergence de nos futurs champions.



RÉGLEMENTATION

Promouvoir un encadrement adapté, proportionné et catalyseur de l'innovation



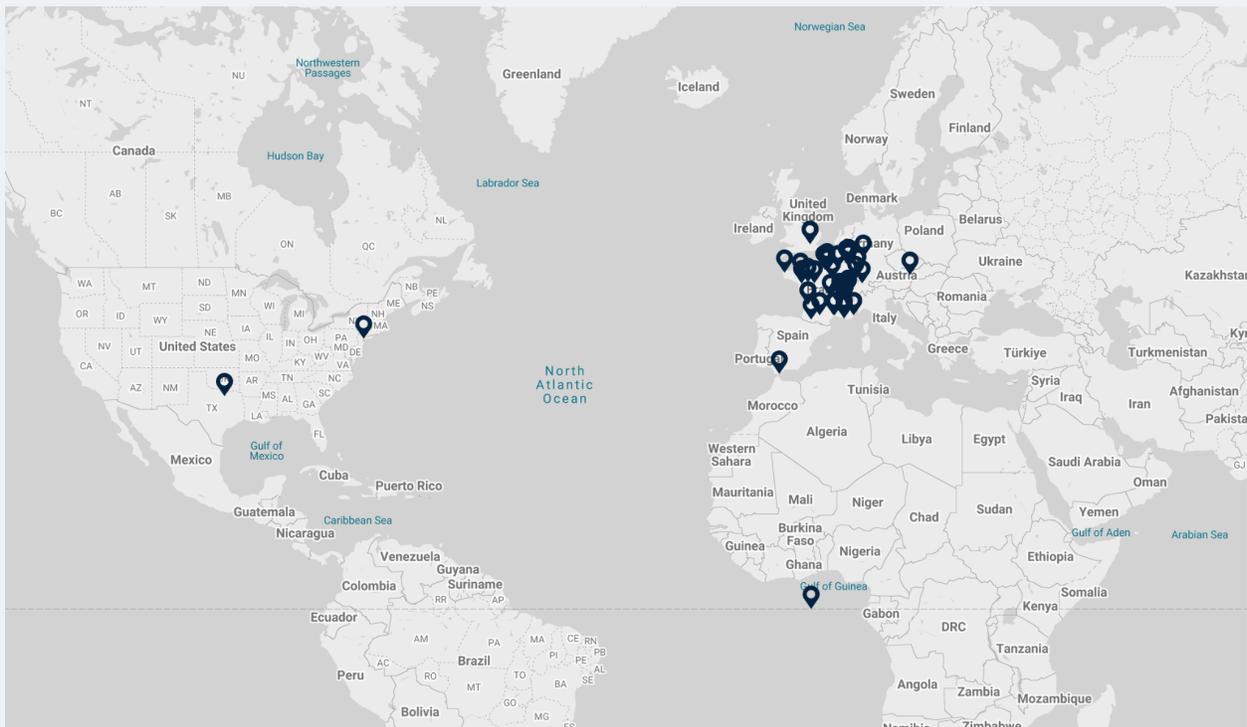
RAYONNEMENT

Mettre en valeur les acteurs et les cas d'usage de l'internet décentralisé



DÉMOCRATISATION

Faciliter la compréhension du Web 3 et des technologies blockchain pour en accélérer l'adoption.



3.2. Organisation interne

3.2.1. La participation aux comités de l'Association

En adhérant à l'Adan, les membres peuvent prendre part aux Comités correspondant à leur activités. En 2023, l'Association s'est dotée d'un nouveau comité : le comité Tokenisation.



Marc Zeller
Founder,
Aave-Chan Initiative

Comité DeFi

63 membres

Le Comité DeFi comprend les membres adhérents dont l'activité est de déployer des protocoles de finance décentralisée ou apparenté.



Pierre d'Ormesson
Senior Associate,
Clifford Chance

Comité Juridique

128 membres

Le Comité Juridique comprend tous les membres avocats dont l'activité est de fournir des conseils juridiques à ses clients ou apparenté.



Frédéric Montagnon
Founder and Chairman,
Arianee

Comité NFT

48 membres

Le Comité NFT qui comprend les membres adhérents dont l'activité est de fournir toutes prestations relatives aux NFT ou apparenté.



Nicolas Louvet
CEO, Coinhouse

Comité PSAN/CASP

155 membres

Le Comité PSAN/CASP comprend les membres adhérents dont l'activité tombe sous le statut de Prestataire de Service sur Actifs Numériques ou apparenté.



Mark Kepeneghian
CEO, Kriptown
Vice President, Adan

Comité Tokénisation

95 membres

Le Comité Tokenisation a pour objectif de promouvoir un cadre réglementaire adapté à la tokenisation d'actifs et à clarifier les différentes modalités de fonctionnement possibles.

3.2.2. La participation aux groupes de travail de l'Adan

En adhérant à l'Adan, les membres peuvent prendre à l'ensemble des groupes de travail (GT) thématiques. Ces espaces de discussions sont ouverts à tous les adhérents et leur permettent de s'impliquer et suivre les missions en cours.



Groupe de Travail

Fiscalité et comptabilité

220 membres

Le Groupe de travail Fiscalité-Comptabilité, ouvert à tous les membres adhérents, travaille à proposer des adaptations et améliorations dans ces deux matières. Le Groupe travaille en étroite collaboration avec le Comité Juridique.



Groupe de Travail

Enjeux européens et internationaux

374 membres

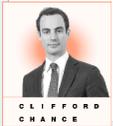
Ouvert à tous les membres adhérents de l'Adan, le groupe de travail "Enjeux européens et internationaux", se concentre sur la stratégie politique de l'Adan auprès des institutions européennes et internationales en matière de réglementation des crypto-actifs.

3.3. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Adan témoigne de la structuration et de la diversité du secteur du web3. En 2023, le Conseil d'Administration de l'Adan était constitué de neuf membres.



The Adan board members are displayed in a grid format. At the top center is a dark blue header with the text "Adan board". Below this, there are 13 individual member cards arranged in four rows. Each card features a portrait of the member, a logo of their organization, and their name and role. The members are: Mark Kepenehghian (CEO, Kriptown), Faustine Fleuret (President, Adan), Laurent Ovion (Director of Innovation, DLPK), Stanislas Barthelemi (Crypto and Web3 Manager, KPMG France), Joël-Alexis Bialkiewicz (Managing Partner, Banque Delubac & Cie), Bediss Cherif (Chief Product Officer, Kaiko), Valentin Demé (President, cube3), Nicolas Louvet (CEO, Coinhouse), Frédéric Montagnon (Founder and Chairman, Arianee), Pierre d'Ormesson (Senior Associate, Clifford Chance), William O'Rorke (Lawyer, ORWL Avocats), Pierre d'Ormesson (Lawyer, Clifford Chance), Cédric Roche (President, Nomadic Labs), Michael Shaulov (CEO, Fireblocks), Jean-Marc Stenger (CEO, Société Générale FORGE), and Marc Zeller (Founder, Aave-Chan Initiative).

Adan board				
 Kriptown Mark Kepenehghian CEO, Kriptown Vice President, Adan	 ADAN Faustine Fleuret President, Adan Managing Director, Adan	 DLPK Laurent Ovion Director of Innovation, DLPK Vice President, Adan		
 KPMG Stanislas Barthelemi Crypto and Web3 Manager, KPMG France	 BANQUE DELUBAC & CIE Joël-Alexis Bialkiewicz Managing Partner, Banque Delubac & Cie	 Kaiko Bediss Cherif Chief Product Officer, Kaiko	 cube3 Valentin Demé President, cube3	
 COINHOUSE Nicolas Louvet CEO, Coinhouse	 .arianee Frédéric Montagnon Founder and Chairman, Arianee	 CLIFFORD CHANCE Pierre d'Ormesson Senior Associate, Clifford Chance	 ORWL William O'Rorke Lawyer, ORWL Avocats	 CLIFFORD CHANCE Pierre d'Ormesson Lawyer, Clifford Chance
 nomadic labs Cédric Roche President, Nomadic Labs	 Fireblocks Michael Shaulov CEO, Fireblocks	 FORGE Jean-Marc Stenger CEO, Société Générale FORGE	 ACI Marc Zeller Founder, Aave-Chan Initiative	

3.4. L'équipe

Au-delà du Conseil, l'équipe interne de l'Association s'est aussi renouvelée au cours de l'année. L'Association a notamment accueilli Adriana Torres Vergara, Ambre Potier, Alizée Van Den Schrieck, Ibtissem Ghandri et Olivier Klepatzky, afin de renforcer son action stratégique vis-à-vis de la sphère politique et institutionnelle.

Adan's team



Mélodie Ambroise
Director of Strategy and Institutional relations



Léo Auburtin
Community Manager



Hugo Bordet
Regulatory Affairs Manager



Jules Dubourg
General Secretary



Faustine Fleuret
President Managing Director



Ibtissem Ghandri
Administrative Assistant



Raliane Kinduelo
Administrative Assistant



Olivier Klepatzky
Communication Manager



Ambre Potier
Cross-functional project manager



Adriana Torres
EU Policy Officer



Alizée V.D Schrieck
Regulatory Affairs Officer

3.5. Nos partenaires institutionnels

Dans le cadre de notre mission, la collaboration avec nos partenaires institutionnels est essentielle pour atteindre nos objectifs. Ensemble, nous développons des initiatives innovantes qui répondent aux besoins de notre communauté. En 2023, nous comptons 9 partenaires.

Partenaires institutionnels



4. Communication et événementiel

4.1. Communication

L'Association est active et communique sur différents réseaux sociaux. L'Association publie quotidiennement des actualités sur LinkedIn et Twitter, sur son site internet ou lors de l'envoi de sa newsletter mensuelle.

En parallèle, l'Association effectue des communications exclusives à l'attention de ses membres via ses canaux internes : l'utilisation d'une application de messagerie et enfin l'envoi hebdomadaire du Récap'Adan.



[Notre newsletter](#)

4.2. Événements

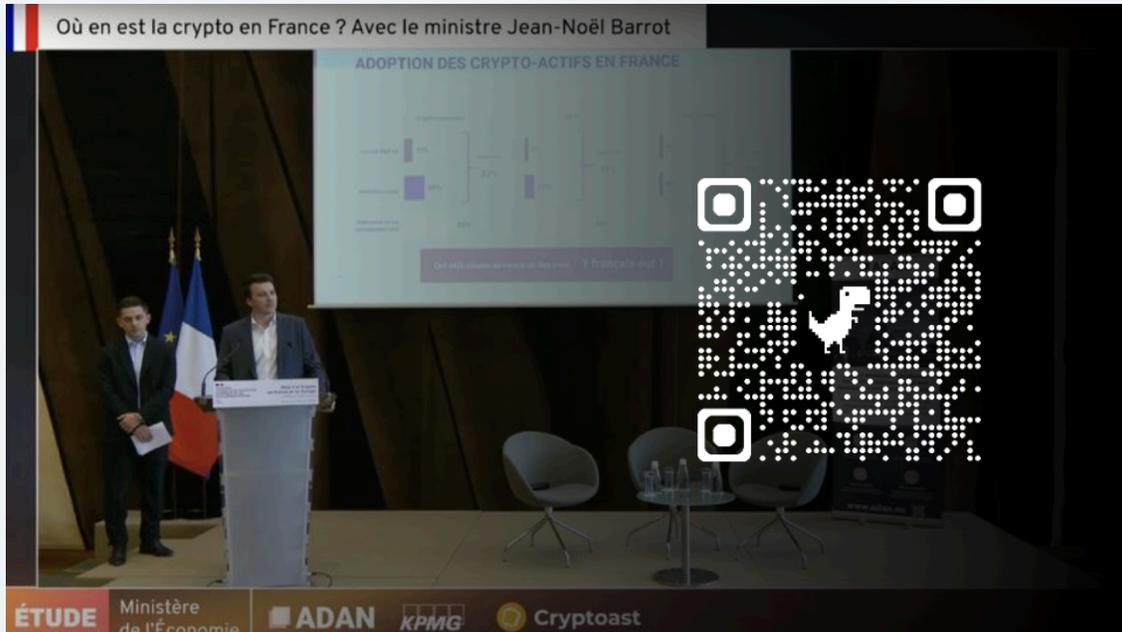
4.2.1. La troisième édition du Web3 Leaders Forum

La troisième édition du Web3 Leaders Forum s'est tenue le 19 juillet 2023 au Palais Brongniart à Paris. Cet événement annuel est devenu un rendez-vous incontournable pour les acteurs du Web3, rassemblant plus de 400 participants, dont des entrepreneurs, des décideurs publics, et des représentants de grandes entreprises, pour discuter des enjeux économiques et réglementaires du secteur.



4.2.2. Événement de restitution de l'étude Adan - KPMG

L'événement de restitution de l'étude Adan - KPMG sur le Web3 et les crypto-actifs en France et en Europe s'est tenu à Bercy en 2023.



4.2.3. Les After'Adan

Sur une base mensuelle, les After'Adan, ont été une initiative clé pour renforcer la communauté et favoriser les échanges entre membres de l'industrie.



4.2.4. Fintech 3.0

L'événement Fintech 3.0 s'est tenu le 18 octobre au Centorial à Paris, dans le cadre de la French FinTech Week.



4.2.5. Crypto Live Legends

Le 4 octobre 2023, nous organisons en collaboration avec Coinhouse et FIAT Republic the Crypto Live Legend à Paris.



4.3. Radar des membres

En décembre 2023, l'Adan fédérait un large éventail de 205 entreprises membres en France et en Europe. Ces professionnels du Web3 couvrent une myriade de cas d'usages dans la finance, la culture, le luxe, le paiement, etc.



4.4. La liste des membres

1inch Limited	C.P.A. SAS	Finary
21 Analytics	Cabinet Fabrice Heuvrard	Finegan Advisory
Aave Chan Initiative	Cabinet Rondeau-Abouly	Fipto France
Aave Holdings Limited	Caisse des Dépôts	Fireblocks
Agnostic	Capsule Corp. Labs	Fiscal Online
Allen & Overy LLP	Carbonable Tech	Florence Houisse
Allfeat Labs	Clifford Chance	FOX AUDIT
Alphacap Digital Asset Management	Coinhouse	Funcitori
Alyra	Coinstancy	Futurz
AML Factory	Colead Finance	G&T Equity
Angle	Colossos	Galeon
Aplo	Compleval	Gide Loyrette Nouel
Aramis Law	CrypCool	Goin Invest
Arao Avocats	Crypt Law	Groupe Casino
Ariane	Cryptio	GV Paris Avocats
Arquant Capital	Crypto Assets Management	Halt Avocats
Ashurst	Crypto Conseils - Finance Alternative	Hashtag Avocats
Association Blockchain for Good	CryptoSimple	HESIODE
Atlendis Labs	Cube3	HodL Consulting
AXELEO CAPITAL	CV Expert	Hyperweb SAS
Banque Delubac & Cie	D&A Partner	iExec
Bastao	Darteville Dubest Bellanca	IMANI PARTNERS
Beaubourg Avocats	Davensi	Indiana Capital
Bem Builders	De Gaulle Fleurance	Jarvix
Bigblock Datacenter	Dfns	JSECapital
Binance France	DLPK	Kaiko
Bitpanda GmbH	Dokia Capital	Kalissa
BitSCOR	Doors3 Web3.0	Kamix
Bitstack	Consulting	Ki
Blockchain by KPMG	Dowgo sas	Kiln
Blockchain Entropy	Early Consulting	Kramer Levin
Blockchain EZ	EARN - CRYPTOLEGAL	Kriptown
BLOK	EXPERTS	Kryll
Bpifrance	Ethereum France	L.co
Broker Defense France	FAIRPLAYER	Lafont-Dugal
Bruzzo Dubucq	Fiat Republic	Le 16 Law
		LEAX Avocats
		Ledgity



Lem&Co
Libertify
LMD Avocats
Lugh
Luno France
Lutetia Conseil Audit
LWM Law
Lyncas
Magic Chess Online
MANGROVE
Market Pay
Massa Labs
Mazars
MELANION
Meranti
Meria
METAV.RS
Mithras Labs Paladin
MO AVOCAT
Mon Livret C
Montaigne Conseil
Moody's
Moonce
Moonshot Incubator
Morpho
MS Conseil
Mugi
NEAR Foundation
NEXT avocats
NFT Factory
Nomadic Labs
Nomiks
Noowu
OBSIDE
ODDO BHF
Odonatech
ODYSSEY
OKX France
EtherScore
Onebird+
openbanq
OpenPayd

ORWL Avocats
Osborne Clarke
Ownest
Ozalentour
PARHÉLIE
Paymium
Perspective
Plenitude Consulting
PMU
Pyxo
QoWatt Ecosystem
Qwarks
RegSharp
Regulate-Me
Request Network
Retreeb
Revo Avocats
Saleslead
Sarah Compani
COMPTACRYPTO
Scaglia Avocat
Scorechain
Sesterce
Shadowy Super Coders
Shares Digital Assets
SISMO
Société Générale-Forge
SOLAL TECH
Sorare
Spiko
Spitz Poulle Kannan
Spot
Stack Talent
Starton
Synaps
SYRTALS-COMPLIANCE
Talao
TILVEST
TOBAM
Tokeny Solutions
Trakx
TRESOFLOW

URBIZ
Valparaiso Conseil
Valuechain
VerifyVASP
Versity
WAGMI STUDIO
Waltio
WeFundia
Wiactif
Willmann Technologies
XReg Consulting
YouHodler France
Zero Knowledge Collective